

Fédération Féline Française
Association fondée en 1933 - Membre affilié de la Fédération Internationale Féline
SIRET : 408 744 357 00018 - Code APE 913 E
http://www.fff-asso.fr



# **DEMANDE DE PEDIGREE FIFe**

PROPRIETAIRE		Nom + prénom			
		Adresse			
		Code postal + ville			
		Téléphone			
		Email			
		Membre du club FFF cocher la case correspondante	□ CCCAPC □ CCOc	□ CCLDS □ CCPPF	□ CCNBPL □ CCSA
POUR LE CHAT		Nom			
		Identification			
		Numéro de pedigree			
POUR LA PORTEE (les parents doivent être déjà inscrits au livre d'origine de la FFF)					
	NOM DU CHAT		IDENTIFICATION		NUMERO DE PEDIGREE
PERE					
MERE					
CHATON 1					
CHATON 2					
CHATON 3					
CHATON 4					
CHATON 5					
CHATON 6					
CHATON 7					
CHATON 8					
CHATON 9					
Les informations de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification concernant vos informations personnelles. Vous pouvez l'exercer en vous adressant au secrétariat général de la FFF.					
Je soussigné(e), adhérant du  ou des clubs coché(s) ci-dessus, déclare sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus, et avoir pris connaissance du mode d'emploi (voir au verso). A défaut, je suis informé(e) que ma déclaration pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion provisoire ou définitive du  ou des clubs généralistes de la FFF.					
Merci de bien vouloir imprimer le présent formulaire, joindre une copie lisible des pedigrees, ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre de la FFF (les tarifs sont indiqués au verso). Envoyer le tout par courrier suffisamment affranchi directement au secrétariat général de la FFF :					
	Mn	ne Betty COLLOMB, rue de la Gare			ahoo.fr
Fait à :		Date :	Si	gnature :	

# DEMANDE DE PEDIGREE FIFe

# Importation de pedigrees existants Mode d'emploi

### LES RAISONS

La demande de pedigree FIFe est obligatoire dans plusieurs cas :

- <u>Pour le transfert de pedigree :</u> le pedigree FIFe remplace le certificat de transfert entre différents membres de la FIFe depuis le 1- janvier 2014. Si vous vendez un chaton à un éleveur membre d'une fédération FIFe, ce dernier exigera probablement un pedigree FIFe.
- Pour la demande de titre: tous les titres d'exposition FIFe sont uniquement disponibles pour les chats enregistrés auprès de la FIFe (Article 4.1 du règlement des expositions FIFe). Si votre chat n'est pas FIFe (par exemple LOOF, CFA, TICA, etc...), la première démarche consistera à faire enregistrer le pedigree de ce dernier auprès de la FFF, et ce dès la première demande de titre. Cela concerne tous les titres FIFe de Champion (CH), Premior (PR), mais aussi Junnior Winner (JW), Distinguished Show ou Variety Merit (DSM/DVM), et Mérite Distingué (DM),
- <u>Pour participer à certaines expositions :</u> les mondiales FIFe (World Cat Show) ou les expositions régionales (Baltic, North, Mediterranean, Scandinavian Winner Shows) sont des expositions réservées aux chats FIFe (article 2.3 du règlement des expositions FIFe).

La demande de pedigree FIFe est également conseillée lors de la cession d'un chat d'un éleveur FIFe à un éleveur non FIFe. En effet, la FIFe est l'une des plus grandes fédérations mondiales, reconnue dans plus d'une quarantaine de pays. Faisant partie du World Cat Congress (WCCC), la FIFe et ses pedigrees sont reconnus mondialement, notamment grâce au code EMS (Easy Mind System). Ce dernier, mis en place par la FIFe en 1990, simplifie le pedigree en codifiant la race, la couleur, le patron, la couleur des yeux, etc... Ce code permet d'échanger plus facilement un pedigree en évitant les problèmes de traduction dans différentes langues.

# **CONDITIONS REQUISES**

Afin que la demande de pedigree puisse être prise en compte, vous devrez respecter les conditions suivantes :

- vous devez être membre à jour de cotisation dans l'un des clubs généralistes de la Fédération Féline Française,
- pour une demande de pedigree pour une portée, les deux parents doivent être enregistrés au livre d'origine de la FFF,
- le chat qui fait l'objet d'une demande de pedigree FIFe doit déjà avoir un pedigree, seul le LOOF étant habilité par le ministère de l'Agriculture à délivrer des pedigrees reconnus en France.

Si l'une des conditions n'est pas respectée, le secrétariat général de la FFF suspendra la demande de pedigree jusqu'à régularisation de la situation.

### **DOCUMENTS A JOINDRE**

Merci de joindre une copie recto verso lisible du pedigree du chat, ou de chacun des chatons pour une portée. Si vous envisagez d'envoyer ces documents par mail, merci de les numériser dans une résolution minimum de 300 DPI. Assurez-vous que la qualité ne soit pas réduite lors de l'envoi du document par mail, pour cela privilégier le format PDF au format JPG.

## FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion pour l'enregistrement de pedigree au livre d'origine de la FFF sont de :

- 7 € pour un seul chat,
- 15 € pour une portée, quel que soit le nombre de chatons.

Le règlement peut s'effectuer par chèque à l'ordre de la FFF, ou par virement bancaire. Ne pas hésiter à demander le RIB au secrétariat général de la FFF. La demande d'enregistrement du pedigree ne sera pas traitée sans le règlement.

Vous recevrez une facture avec l'envoi du pedigree. Compter une semaine environ pour le traitement de votre dossier.

# RENSEIGNEMENTS

Voici les coordonnées du secrétariat général de la Fédération Féline Française si vous avez besoin de renseignements :

Contact : Mme Betty COLLOMB Adresse : Rue de la Gare

69460 LE PERREON

Email : <u>bettycollomb@yahoo.fr</u>
Téléphone : +33 (0)4.74.03.21.44